

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 25 MARS 2015.

L'an deux mil quinze, le 25 mars à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents** : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Yves LEMAIRE, Sébastien NANCEL, Patrick PEYR, Elisabeth DUMONT, Ghislaine GIRARDAT, Guy GRIMAL, Christian CARON, Daniel FORGET, Marc d'ARRENTIERES, Francis CORMIER, William PERRON, Serge GREUGNY, Guy SAVREUX.

**Etaient absents excusés** : Gilles AMBEZA, Bruno HUYGEBART, Thierry FRAU.

**Etaient absents** : Philippe CARPENTIER, Jean-Pierre LEONARD.

**Date de convocation** : 18 mars 2015

**Date d'affichage** : 18 mars 2015

**Nombre de membres en exercice** : 21

**Nombre de membres présents** : 16

**Nombre de membres votants** : 16

## ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

### Subvention aux manifestations locales

**1\* Association « Ché Fous d'Ché Bêtes »**      Siège : Beaulieu-les-Fontaines

L'association organise les 15 et 16 août 2015 la « Fête des animaux », deux journées pédagogiques et ateliers ludiques pour petits et grands pour éduquer le public au développement durable. Le but est de sensibiliser le public à la préservation de la planète à l'aide d'une convivialité responsable (tri des poubelles, vaisselle recyclable ...)      **474 ,00 €**

**2\* Association « Solecus »**      Siège : Solente

L'association, créée en septembre 2014, a pour objet l'organisation d'activités d'ordre culturel, scientifique, éducatif et pédagogique pour adultes et enfants de la commune de Solente et ses environs. Elle organise le 11 juillet 2015 une journée « séance de cinéma en plein air » suivie d'un atelier cinéma pour les enfants. Il s'agit d'une première demande de subvention.      **420,00 €**

Conformément aux termes du règlement des subventions d'intérêt local adopté en Bureau Communautaire le 04/07/2012, le versement de la subvention interviendra en totalité sur production d'un tableau récapitulatif des dépenses réalisées (avec copie des factures) à l'occasion de la manifestation.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire à l'unanimité des membres présents:

- **VALIDE** les dossiers présentés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Subvention aux écoles de musiques1- Ass Le monde musical

Siège : Villers-sur-Coudun

Nombre d'élèves du territoire 2014/2015: 41

4 100,00 €

Conformément aux termes du règlement des subventions aux écoles de musique adopté en Bureau Communautaire le 16/03/2011, le versement de la subvention se fera en 2 fois :

- Un acompte de 50 % dès l'accord du Bureau Communautaire
- Le solde de 50% sur production d'un bilan d'activité de l'école de musique à la fin de l'année scolaire.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, par 15 voix pour et une abstention à la majorité des membres présents:

- **VALIDE** le dossier présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Le Président certifie, en application de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 9/04/2015 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

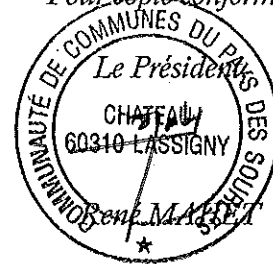
*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,*

*Pour copie conforme,*



Le Président

*704*  
René MAHET



Amy  
Avricourt  
Antheuil-Portes  
Baugy  
Beauheul-les-Fontaines  
Belloy  
Biermont  
Boulogne-la-Grasse  
Braisnes-sur-Aronde  
Candor  
Cannectancourt  
Canny-sur-Matz  
Conchy-les-Pots  
Coudun  
Crapeaumesnil  
Cuy  
Cuvilly  
Dives  
Écuilly  
Incourt-Ste-Marguerite  
Éricourt  
Fresnières  
Giraumont  
Gournay-sur-Aronde  
Gury  
Hainvillers  
Laherlière  
Lagny  
La-Neuve-sur-Ressons  
Lassigny  
Lataule  
Margny-sur-Matz  
Marquégise  
Marcu-la-Motte  
Margny-aux-Cerises  
Mondy-Humières  
Mortemer  
Neufvy-sur-Aronde  
Ognolles  
Orvillers-Sorel  
Plessier-de-Roye  
Ressons-sur-Matz  
Ricquebourg  
Roye-sur-Matz  
Solente  
Thiescourt  
Vignemont  
Villers-sur-Coudun

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 25 MARS 2015.

L'an deux mil quinze, le 25 mars à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents** : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Yves LEMAIRE, Sébastien NANCEL, Patrick PEYR, Elisabeth DUMONT, Ghislaine GIRARDAT, Guy GRIMAL, Christian CARON, Daniel FORGET, Marc d'ARRENTIERES, Francis CORMIER, William PERRON, Serge GREUGNY, Guy SAVREUX.

**Etaient absents excusés** : Gilles AMBEZA, Bruno HUYGEBART, Thierry FRAU.

**Etaient absents** : Philippe CARPENTIER, Jean-Pierre LEONARD.

**Date de convocation** : 18 mars 2015

**Date d'affichage** : 18 mars 2015

**Nombre de membres en exercice** : 21

**Nombre de membres présents** : 16

**Nombre de membres votants** : 16

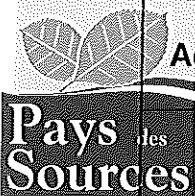
### COMMERCIALISATION DES TERRAINS DU PAEI DE LA VALLEE DU MATZ

Sur le Parc d'activités de la Vallée du Matz, trois entreprises ont achevé leur installation et deux autres finalisent leurs travaux.

La société AWAZ représentée par Monsieur Zee Imran CHAUDHRY, ayant son siège à Villeneuve-la-Garenne, a signé le 24 juillet 2014 un compromis de vente pour le terrain constitué des parcelles 32 et 39. Cette société, qui a pour activité la location de terrains et de biens immobiliers, souhaite construire un bâtiment à usage d'entrepôt pour le louer à la société ASTRALLE qui y entreposera de la marchandise (jouets, jeux, bazar,...). Le permis de construire déposé par la société a été refusé le 3 décembre 2014. En effet, une partie du bâtiment était située au dessus des hauteurs maximales autorisées au regard du surplomb des lots 32 et 39 par une ligne électrique. Le compromis de vente étant de ce fait considéré comme nul et non avenu, la société AWAZ souhaite acquérir en remplacement les parcelles 34 et 37 pour finaliser son projet.

Le prix de vente a été fixé à 15 € HT le m<sup>2</sup>.

Le détail de la vente est le suivant :



Acheteurs	N° Parcelle	Section cadastrale	N°	Adresse	Contenance (en m²)	Tarif (en € HT)
Société AWAZ	34	ZK	118	Lieudit "Le Fond Madelon Duriez" Rue Madelon Duriez	2 719	40 785
	37	ZK	121	Lieudit "Le Fond Madelon Duriez" Rue Madelon Duriez	3 219	48 285
<b>TOTAL</b>	<b>5 938</b>	<b>89 070</b>				

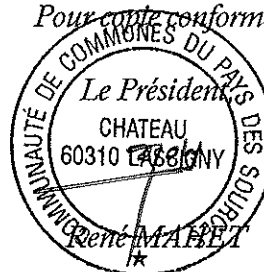
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents:

- **VALIDE** l'annulation de la vente des parcelles 32 et 39,
- **VALIDE** la vente des terrains référencés ci-dessus au prix de 15 euros H.T. le m², à la société AWAZ représentée par Monsieur Zee-Imran CHAUDHRY,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Le Président certifie, en application de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 9/04/2015 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme,



Le Président

René MAHET

- Any
- Arvicourt
- Antheuil-Portes
- Baugy
- Beaulieu-les-Fontaines
- Belloy
- Biermont
- Boulogne-la-Grasse
- Braisnes-sur-Aronde
- Candor
- Cannectancourt
- Canny-sur-Matz
- Conchy-les-Pots
- Coudun
- Crapeaumesnil
- Cuy
- Cuvilly
- Dives
- Écuilly
- Élincourt-Ste-Marquenterie
- Évicourt
- Fresnières
- Giraumont
- Gournay-sur-Aronde
- Gury
- Hainvillers
- Labelière
- Lagny
- La Neuville-sur-Ressons
- Lassigny
- Lataule
- Margny-sur-Matz
- Marquêghe
- Mareuil-la-Motte
- Marigny-aux-Cerises
- Monchy-Humières
- Mortemer
- Neufvy-sur-Aronde
- Ognolles
- Orvillers-Sorel
- Plessier-de-Roye
- Ressons-sur-Matz
- Ricquebourg
- Roye-sur-Matz
- Solente
- Thiescourt
- Vignemont
- Villers-sur-Coudun

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

## SEANCE DU 25 MARS 2015.

L'an deux mil quinze, le 25 mars à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents** : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Yves LEMAIRE, Sébastien NANCEL, Patrick PEYR, Elisabeth DUMONT, Ghislaine GIRARDAT, Guy GRIMAL, Christian CARON, Daniel FORGET, Marc d'ARRENTIERES, Francis CORMIER, William PERRON, Serge GREUGNY, Guy SAVREUX.

**Etaient absents excusés** : Gilles AMBEZA, Bruno HUYGEBART, Thierry FRAU.

**Etaient absents** : Philippe CARPENTIER, Jean-Pierre LEONARD.

**Date de convocation** : 18 mars 2015

**Date d'affichage** : 18 mars 2015

**Nombre de membres en exercice** : 21

**Nombre de membres présents** : 16

**Nombre de membres votants** : 16

### CONVENTION DE PARTENARIAT 2015-2017 POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'ANIMATION DU SITE HISTORIQUE DE LA TOUR ROLAND A LASSIGNY

La commune de Lassigny possède sur son territoire un site archéologique de grande importance. Ce site est localisé au lieu dit de la Tour Roland et correspond au tertre enherbé à la sortie Nord-Ouest de la commune.

Des fouilles menées en avril 2011 par le Centre d'Archéologie de l'Université de Picardie ont permis de mettre en évidence l'existence d'une tour médiévale sur les restes de la motte.

Afin de valoriser au mieux l'histoire de la commune et renforcer l'image touristique du canton, la municipalité de Lassigny souhaite restituer un ensemble d'édifices médiévaux sur le site même de la Tour Roland.

Ce projet est confié à l'association de Sauvegarde du Patrimoine présidée par Madame Michèle AUBERT.

Pour donner un sens patrimonial à l'opération, les travaux de restitution de la tour et de la basse cour sont organisés sous forme de chantier d'archéologie expérimentale. Les méthodes de construction employées sur le site correspondent aux critères de références connues pour la période du XII<sup>ème</sup> siècle.

Depuis plusieurs années, l'association accueille régulièrement des groupes de jeunes dans le cadre scolaire ou lors d'animations de vacances. Des journées à destination du grand public ont également permis à de nombreux visiteurs de découvrir le site.

Pour mener à terme ce projet, l'association « Sauvegarde du Patrimoine » détient un bail emphytéotique de 20 ans. Ce bail remis par la commune de Lassigny en 2014 confère à l'association la maîtrise d'ouvrage du projet et la responsabilité en matière urbanistique.

Au niveau de la valorisation du territoire, le projet ambitieux de restitution de la Tour Roland s'inscrit pleinement dans les stratégies de développement touristique du Pays de Sources & Vallées et de la Communauté de Communes du Pays des Sources. En effet, afin de permettre le développement touristique de la région autour de la thématique historique du Moyen-âge, il est important de posséder un site de visite attractif.

Un tel projet ambitieux, mené par une association ne peut exister sans les soutiens de la commune de Lassigny et de la Communauté de Communes du Pays des Sources

Pour cela, il est proposé une convention de partenariat pour le développement et l'animation du site de la Tour Roland à Lassigny (Cf *document joint en annexe*)

Par cette convention, la commune de Lassigny et la Communauté de Communes s'engagent à participer au financement des travaux ainsi qu'aux frais de fonctionnement de l'association pour les années 2015, 2016 et 2017.

La municipalité et le Pays des Sources s'engagent également à promouvoir le site et à soutenir les animations auprès des différents publics.

En contrepartie des engagements publics, l'association doit assurer les travaux de construction dans le respect des lois et normes en vigueur. L'association doit également présenter, annuellement pour validation à ses deux partenaires, les prévisionnels de travaux ainsi que les budgets correspondants en début d'exercice.

En tant que maître d'ouvrage et maître d'œuvre du projet, l'association supporte en outre la pleine responsabilité de l'ouverture du site aux visiteurs et déclare souscrire les contrats d'assurances liés à l'ensemble des prestations et opérations liées à l'aménagement et à l'animation du site historique.

Après validation du programme et du budget prévisionnels pour chacune des 3 années, la contribution annuelle de la Communauté de Communes est fixée à 30 000 euros.

Pour faciliter le bon déroulement du projet, le Pays des Sources et la municipalité de Lassigny octroient le versement d'un acompte de 50% en début d'exercice et 30 % supplémentaire en milieu d'année.

Les soldes des subventions ne seront versés que sur présentation des résultats financiers définitifs certifiés par un commissaire aux comptes.

Cette nouvelle convention annulerait et remplacerait la précédente convention de 2012 qui engageait la communauté de communes à financer uniquement les matériaux nécessaires au projet à hauteur de 15 000 € par an pendant 10 ans.

Amy  
Avricourt  
Antheuil-Portes  
Baugy  
Beaulieu-les-Fontaines  
Belloy  
Biermont  
Boulogne-la-Grasse  
Braisnes-sur-Aronde  
Candor  
Cannectancourt  
Canny-sur-Matz  
Conchy-les-Pots  
Coudun  
Crapeaumesnil  
Cury  
Cuvilly  
Dives  
Écuvilly  
Incourt-Sainte-Marguerite  
Évicourt  
Fresnières  
Gizaumont  
Gournay-sur-Aronde  
Cury  
Hainvillers  
Laherrière  
Lagny  
Sainte-Neuve-sur-Ressons  
Lassigny  
Lataule  
Margny-sur-Matz  
Marquégise  
Mareuil-la-Motte  
Margny-aux-Cerises  
Monchy-Humières  
Mortemer  
Neufvy-sur-Aronde  
Ognolles  
Orvillers-Sorel  
Plessier-de-Roye  
Ressons-sur-Matz  
Ricquebourg  
Roye-sur-Matz  
Solente  
Thiescourt  
Vignemont  
Villers-sur-Coudun

Budget prévisionnel 2015 de l'association « Sauvegarde du Patrimoine »

Amy  
Avricourt  
Antheuil-Portes  
Baugy  
Beaufeuillet-Fontaines  
Belloy  
Biermont  
Boulogne-la-Grasse  
Braisnes-sur-Aronde  
Candor  
Cannectancourt  
Canny-sur-Matz  
Conchy-les-Pots  
Coudun  
Crapeaumesnil  
Cuy  
Cuvilly  
Dves  
Écuvilly  
Incourt-Sainte-Marguerite  
Évicourt  
Fresnières  
Giraumont  
Gournay-sur-Aronde  
Gury  
Hainvillers  
Lamberière  
Lagny  
Neuville-sur-Ressons  
Lassigny  
Lataule  
Margny-sur-Matz  
Marquèghe  
Mareuil-la-Motte  
Margny-aux-Censees  
Monchy-Hunnières  
Mortemer  
Neufly-sur-Aronde  
Ognolles  
Orvillers-Sorel  
Plessier-de-Roye  
Ressons-sur-Matz  
Riquebourg  
Roye-sur-Matz  
Solente  
Théscourt  
Vignemont  
Villers-sur-Coudun

Dépenses	Montants
Matériaux de construction	15 000
Charges de fonctionnement	13 620
Charges salariales / patronales	52 700
<b>Total dépenses (euros TTC)</b>	<b>81 320</b>

Recettes	Montants
Recettes d'activité	12 600
Participation mairie de Lassigny	20 000
Participation CCPS	30 000
Participation Conseil Général	20 000
Cotisation / dons	800
<b>Total recettes (euros TTC)</b>	<b>83 400</b>
<b>Résultat d'Exploitation</b>	<b>2 080</b>

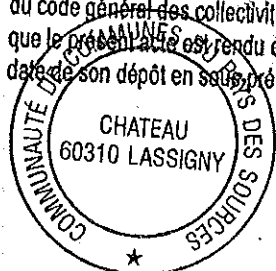
Pour l'année 2015 il est prévu en matière de travaux :

- Réalisation des fondations de la tour
- Début d'édification du premier niveau de la tour
- Réalisation de la loge des tailleurs de pierres
- Édification des deux tourelles d'entrée
- Début d'édification de la palissade d'enceinte en bois

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents:

- **VALIDE** la convention de partenariat tripartite 2015-2017 pour le développement et l'animation du site historique de la Tour Roland à Lassigny, jointe en annexe,
- **VALIDE** la participation financière au profit de l'association « Sauvegarde du patrimoine » pour l'avancée des travaux et les frais de fonctionnement 2015 dans la limite de 30 000 euros ,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Le Président certifie, en application de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 09/04/2015 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

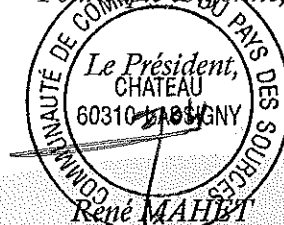


Le Président

René MAHET

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour conforme,





## Valorisation du site historique de la Tour Roland à Lassigny

CONVENTION  
de Partenariat 2015 - 2017

Amy

Vu la délibération du Bureau Communautaire du Pays des Sources en séance du \_\_\_\_\_ approuvant le financement du projet de l'archéosite de la Tour Roland pour les années 2015, 2016 et 2017,

Bauby

Vu la délibération du Conseil Municipal de Lassigny en séance du \_\_\_\_\_ approuvant le financement du projet de l'archéosite de la Tour Roland pour les années 2015, 2016 et 2017,

Belloy

La présente convention est signée entre :

Boulogne-la-Grasse

Braisnes-sur-Loos

**D'une part**  
« Sauvegarde du Patrimoine » – association loi 1901 en charge du projet et locataire du site

112 Petite rue

60310 THIESCOURT

Représentée par Madame Michèle AUBERT, en qualité de Présidente

Coudun

Craponne

**D'autre part**  
La commune de Lassigny en qualité de propriétaire et partenaire financier

18, place Saint Crépin

60310 LASSIGNY

Représentée par Thierry FRAU, en qualité de Maire

Lacourt-Ste-Marguerite

Évrecourt

**Et**  
La Communauté de Communes du Pays des Sources en qualité de partenaire financier

12, place Saint Crépin

60310 LASSIGNY

Représentée par Monsieur René MAHET, en qualité de Président

Hauvillers

Labeillère

**Préambule**

La-Neuveville-sur-Ressons

La commune de Lassigny possède sur son territoire un site archéologique de grande importance. Ce site est localisé au lieu dit de la Tour Roland et correspond au tertre enherbé à la sortie Nord-Ouest de la commune.

Margny-sur-Matz

Des fouilles menées en avril 2011 par le Centre d'Archéologie de l'Université de Picardie ont permis de mettre en évidence l'existence d'une tour médiévale sur les restes de la motte.

Mareuil-Motte

Margny-aux-Cerises

Afin de valoriser au mieux l'histoire de la commune et renforcer l'image touristique du territoire, la municipalité de Lassigny souhaite restituer un édifice médiéval sur le site même de la Tour Roland.

Monchy-Humières

Moussy

Neufly-sur-Aronde

Ce projet est confié à l'association de Sauvegarde du Patrimoine présidée par Madame Michèle AUBERT.

Opvillers

Orvillers-Sorel

Plessier-de-Roye

Resson

Ricoeur

Roye-sur-Matz

**La construction des premiers bâtiments**

En 2011, les constructions d'une grange médiévale et d'une forge ont été entamées avec l'accord des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie.

Villers-sur-Coudun

La Communauté de Communes a également reconnu l'intérêt touristique et identitaire du projet. Une première aide financière a été attribuée en 2011 à Lassigny pour le démarrage des travaux.



En juillet 2012 une première convention de partenariat a été signée pour financer les matériaux de construction de la tour et des bâtiments annexes.

En 2012, une grange, une forge et une écurie ont été édifiées sur le site.

En 2013, une maison de potier, une meule à grain et une passerelle d'accès à la motte ont été édifiées.

Une nouvelle campagne de fouille archéologique en 2013 a permis également de mettre en évidence l'existence de bâtiments médiévaux à proximité de la motte.

Un dossier de régularisation des bâtiments existants et une demande d'autorisation de construire la Tour a été déposé en juillet 2014.

Le 02 octobre 2014, par arrêté, la commune de Lassigny autorise la construction de bâtiments sur le site d'archéologie expérimentale.

### Un projet ambitieux de valorisation du territoire

Depuis plusieurs années, l'association accueille régulièrement des groupes de jeunes dans le cadre scolaire ou lors d'animation de vacances. Des journées à destination de grand public ont également permis à de nombreux visiteurs de découvrir le site.

Le projet ambitieux de restitution de la Tour Roland s'inscrit pleinement dans les stratégies de développement touristique du Pays de Sources & Vallées et de la Communauté de Communes du Pays des Sources.

En effet, les thématiques historiques du Moyen Age sont considérées comme l'une des périodes les plus prioritaires sur le territoire.

Afin de permettre le développement touristique de la région autour de la thématique historique du Moyen-Age, il est important de posséder un site de visite attractif voir exceptionnel. Le site de la Tour Roland avec la reconstruction d'une « motte castrale » et de sa « basse cour » est à ce jour un projet unique en France. Pour cela, les parties ont convenu et arrêté ce qui suit :

### Article 1 : Objet

L'objectif de la municipalité de Lassigny est de valoriser son patrimoine, d'animer la commune autour d'un projet social et économique.

L'objectif de la Communauté de Communes du Pays des Sources est de développer les potentialités et l'attractivité touristique du territoire.

L'objectif de l'association « Sauvegarde du Patrimoine » est de recréer le site historique de la Tour Roland, de l'ouvrir à la visite et de le faire vivre.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise en place d'un partenariat entre l'association « Sauvegarde du Patrimoine », la Communauté de Communes du Pays des Sources et la municipalité de Lassigny pour établir un programme de financement du projet de l'archéosite de la Tour Roland.

### Article 2 : Modalités de la collaboration

La commune de Lassigny s'engage à :

- Participer au financement des travaux de reconstruction des ateliers médiévaux et aux frais de fonctionnement de l'association en charge de la création et du développement de l'archéosite de la Tour Roland.
- Communiquer auprès des habitants sur l'avancée du projet et les différentes animations proposées

- Soutenir et participer à l'organisation d'événementiels initiés par l'association Sauvegarde du Patrimoine (matériel, logistique, communication)
- Favoriser l'organisation d'animation de loisirs et activités périscolaires avec les jeunes publics de la commune.

Amy

Avrilcourt  
La Communauté de Communes du Pays des Sources s'engage à :

Antheuil-Portes.

Baugy

- Participer au financement des travaux de reconstruction des ateliers médiévaux et aux frais de fonctionnement de l'association en charge de la création et du développement de l'archéosite de la Tour Roland.

Beaulieu-les-Fontaines

Belfoy

- Communiquer auprès des résidents de la Communauté de Communes sur l'avancée du projet et les différentes animations proposées

Boulogne-la-Grasse

Braisnes-sur-Aronde

Candor

- Promouvoir le site archéologique de la Tour Roland en lien avec les actions et outils de communication de l'Office de Tourisme de Noyon en Sources & Vallées

Cannectancourt

Canny-sur-Matz

Conchy-les-Pets

- Soutenir et participer à l'organisation d'événementiels initiés par l'association Sauvegarde du Patrimoine (matériel, logistique, communication)

Coudun

Crapeaumesnil

- Favoriser l'organisation d'animations de loisirs avec les jeunes publics du territoire

Cuy

Cuvilly

En contrepartie l'association « Sauvegarde du Patrimoine » s'engage à :

Écuville

- Assurer la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des travaux de construction dans le respect des lois en vigueur.

Incourt-Ste-Marguerite

Évicourt

Fresnières

- Présenter à la Communauté de Communes du Pays des Sources et à la municipalité de Lassigny un programme prévisionnel annuel des travaux ainsi que le budget prévisionnel correspondant.

Giraumont

Gournay-sur-Aronde

Gury

Hainvillers

- Communiquer annuellement à la Communauté de Communes du Pays des Sources et à la municipalité de Lassigny un bilan global reprenant les travaux engagés, les animations proposées, la fréquentation du site ainsi que le budget réel de l'exercice.

Labellière

Lagny

- Faire apparaître le partenariat entre l'association, la Communauté de Communes et la municipalité sur l'ensemble des supports de communication et de promotion du site historique de la Tour Roland.

La Neuville-sur-Ressons

Lassigny

Lataule

Margny-sur-Matz

Marquéglise

Mateu **Article 3 : Prise d'effet – Durée**

La présente convention est conclue pour une durée de 3 années à compter de sa date de signature.

Margny-aux-Cerises

Monchy-Humières

Mortemer

Neufvy **Article 4 : Modification de la convention**

Tout autre demande non spécifiée dans la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Ognolles

Orvillers-Sorel

Plessier-de-Roye

Les termes de cette demande seront définis dans l'avenant.

Ressons-sur-Matz

Ricquebourg

Roye **Article 5 : Financement**

Solente

Thiescourt

Vignemont

Villers-sur-Coudun

En contre-partie des engagements pris par l'association « Sauvegarde du Patrimoine » dans la présente convention, la Communauté de Communes du Pays des Sources s'engage à participer au financement des investissements et aux frais de fonctionnement de l'archéosite de la Tour Roland.

La Communauté de Communes contribuera pour un montant annuel de **30 000 euros**.



En contre partie des engagements pris par l'association « Sauvegarde du Patrimoine » dans la convention, la Commune de Lassigny s'engage à participer au financement des investissements et au fonctionnement de l'archéosite de la Tour Roland.

La Commune de Lassigny contribuera pour un montant annuel de **20 000 euros**.

- Any
- Aviré
- Antheuil-Portes
- Baugy
- Beaulieu-les-Fontaines
- Belloy
- Biermont
- Boulogne-la-Grasse
- Braisnes-sur-Aronde
- Candor
- Canne
- Canny-sur-Matz
- Conchy-les-Pots
- Coudun
- Crapeaunesnil
- Lincourt-Ste-Marguerite
- Évincin
- Fre
- Gira
- Gournay-sur-Aronde
- Gury
- La
- Laberlière
- Largy
- Neuville-sur-Baillon
- Lassigny
- Lataule
- Margny
- Marquéglise
- Marcuil-la-Motte
- Margny-aux-Cerises
- Monchy-Humières
- Neufvy-sur-Aronde
- Ognelles
- Orvillers-Sorel
- Plessier-de-Roye
- Ressons-st
- Ric
- Roye-sur-Matz
- Solente
- Thiescourt
- Vignemont
- Villers-sur-Coudun

En ce qui concerne les travaux, et le fonctionnement du site historique, l'association « Sauvegarde du Patrimoine » devra respecter les règles suivantes :

- Présentation du programme annuel des travaux à la municipalité et à la Communauté de Communes
- Présentation d'un budget prévisionnel annuel en début d'exercice
- Présentation du budget réel annuel à la clôture de l'exercice
- Attentes de la validation par la Communauté de Communes et la municipalité du prévisionnel des travaux avant engagement des dépenses d'investissement

**Article 6 : Modalités de versement**

De manière générale, le versement de l'aide ne pourra être réalisé qu'après présentation d'un budget prévisionnel détaillé de l'association.

Afin de faciliter la mise en place des actions engagées dans le présente convention, la Communauté de Communes et la municipalité de Lassigny octroient le versement d'un acompte au maximum de 50 % du montant annuel attribué en début d'exercice, et 30% en milieu d'année sur sollicitation de l'association. Ces contributions financières pourront être versées à l'association Sauvegarde du Patrimoine après présentation des justificatifs d'engagement de dépenses.

Les soldes des aides financières communales et intercommunales pourront être versés uniquement sur présentation du compte administratif signé du Président ou du trésorier de l'association et certifié par un commissaire aux comptes. Le compte administratif devra être accompagné du bilan d'activité de l'association.

**Article 7 : Assurance & Responsabilité**

L'association « Sauvegarde du Patrimoine » supporte entièrement la responsabilité de l'ouverture du site historique de la Tour Roland à Lassigny. Elle est tenue d'assurer contre tous les risques, le personnel et le matériel lui appartenant ou appartenant à ses adhérents.

L'association « Sauvegarde du Patrimoine » déclare également avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux prestations et travaux définis dans la présente convention.

**Article 8 : Résiliation**

En cas de non respect des termes de la convention, chacune des trois parties se réserve le droit de mettre fin à la présente convention sans aucune indemnité à l'une ou l'autre des parties.

Fait à Lassigny, le

**René MAHET**  
Président de la CCPS

**Thierry FRAU**  
Maire de Lassigny

**Michèle AUBERT**  
Présidente « Sauvegarde du Patrimoine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAUSEANCE DU 25 MARS 2015.

L'an deux mil quinze, le 25 mars à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents** : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Yves LEMAIRE, Sébastien NANCEL, Patrick PEYR, Elisabeth DUMONT, Ghislaine GIRARDAT, Guy GRIMAL, Christian CARON, Daniel FORGET, Marc d'ARRENTIERES, Francis CORMIER, William PERRON, Serge GREUGNY, Guy SAVREUX.

**Etaient absents excusés** : Gilles AMBEZA, Bruno HUYGEBART, Thierry FRAU.

**Etaient absents** : Philippe CARPENTIER, Jean-Pierre LEONARD.

**Date de convocation** : 18 mars 2015

**Date d'affichage** : 18 mars 2015

**Nombre de membres en exercice** : 21

**Nombre de membres présents** : 16

**Nombre de membres votants** : 16

PROGRAMMATION 2015 MUSÉE DE TERRITOIRE 14-18

Dans le cadre du « Musée Territoire 14-18 », une convention est signée chaque année entre les 5 communautés de communes partenaires (CC Canton d'Attichy, CC Vallée de l'Aisne, CC Pays Noyonnais, CC des 2 Vallées, CC Pays des Sources) pour préciser les actions communes, et leurs modalités de réalisation : pilotage, cofinancement, évaluation.

Pour l'année 2015, une nouvelle programmation d'actions communes est proposée, avec 15 actions listées (Cf la convention jointe en annexe).

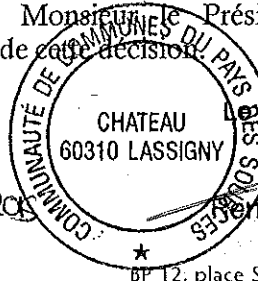
En 2014, le lancement du centenaire a permis de faire exister concrètement le projet. Pour l'année 2015, les actions communes couvrent 3 objectifs :

- Harmoniser et renforcer la lisibilité la Ligne Rouge et le Musée Territoire 14-18
- Animer les sites, développer un programme culturel pour le centenaire
- Communiquer vers de nouveaux publics cibles

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents:

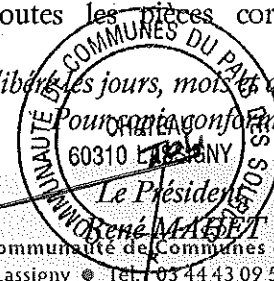
- **APPROUVE** la convention, jointe en annexe, relative au cofinancement des actions communes de promotion et de communication du Musée Territoire 14-18 année 2015,
- **VALIDE** les actions communes inscrites, avec les modalités de pilotages et de financement proposées, sous réserve, concernant l'action « événementiel commun à Quennevières » portée par la Communauté de Communes du Canton d'Attichy, que les cinq communautés de communes partenaires s'engagent à cofinancer en commun l'évènementiel « Un Village, Un Feu » qui aura lieu en 2018 à Plessier de Roye.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,



Le Président

René MAHET



Le Président

René MAHET

Le Président certifie, en application de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 31/04/2015 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne



CONVENTION RELATIVE AU COFINANCEMENT DES ACTIONS COMMUNES DE PROMOTION ET COMMUNICATION DU MUSEE TERRITOIRE 14-18 ANNEE 2015



- Any
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes-sur-Aronde
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crèpeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Écuilly
Incourt-Ste-Marguerite
Évricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Labellière
Lagny
La-Neuveville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquégise
Marcuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufly-sur-Aronde
Ognelles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

Vu la convention cadre relative au Musée Territoire 14-18,

Il est convenu entre les parties désignées ci-dessous :

La Communauté de Communes du Pays Noyonnais, représentée par son président Monsieur Patrick DEGUISE, dûment autorisé par délibération du Conseil communautaire en date du .....

La Communauté de Communes des Deux Vallées, représentée par son président Monsieur Patrice CARVALHO, dûment autorisé par délibération du conseil communautaire en date du .....

La Communauté de Communes du Pays des Sources, représentée par son président Monsieur René MAHET, dûment autorisé par délibération du bureau communautaire en date du .....

La Communauté de Communes du Canton d'Attichy représentée par son Président, Monsieur Alain BRAILLY, dûment autorisé par délibération du conseil communautaire en date du .....

La Communauté de Communes du Pays de la Vallée de l'Aisne représentée par son Président, Monsieur Jean-Pascal BERSON, dûment autorisé par délibération du conseil communautaire en date du .....

L'Office de tourisme de Noyon en Sources et Vallées, représenté par sa Présidente Madame Catherine COMMUN

PREAMBULE :

Dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre, un projet commun au front de l'Oise à l'Aisne, entre la Somme et le Chemin des Dames a vu le jour. Consistant en la création d'un musée à ciel ouvert, il a pour objectif de créer un réseau de sites 14-18 et de mutualiser les actions de communication et d'animation sur le territoire de cinq (5) communautés de communes.

Un partenariat entre les cinq (5) Communautés de Communes (CCCA, CC2V, CCPN, CCPS, CCPVA) a été mis en place pour l'animation du « Musée Territoire 14-18 », dans le cadre du centenaire 2014-2018.



Les partenaires collaborent pour optimiser les actions individuelles et collectives au profit des territoires, de la population et des visiteurs.

La convention cadre relative au Musée Territoire 14-18 officialise la collaboration partenariale et fixe les règles de fonctionnement pour la mise en œuvre d'actions communes, dont la maîtrise d'ouvrage est répartie entre les CC. Elle prévoit la mise en œuvre d'actions collaboratives faisant l'objet d'un programme d'action annuel budgété où la répartition des maîtrises d'ouvrage et le cofinancement figurent. Ce dernier est assuré entre les cinq (5) Communautés de Communes par une clé de répartition établie à partir du nombre d'habitants.

L'Office de Tourisme de Noyon en Sources et Vallées est lié par une convention avec les trois (3) Communautés de Communes du Pays de Sources et Vallées. Par conséquent, l'Office du Tourisme se voit confier la délégation d'actions touristiques, pour le compte du Musée Territoire 14-18.

### Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet :

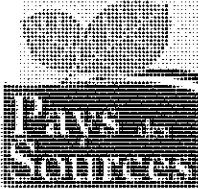
- de définir les grands axes des actions prévues pour l'année 2015 par les communautés de communes et partenaires du Musée Territoire ;
- de préciser les maîtrises d'ouvrage et le pilotage associé à chaque axe ;
- de spécifier les budgets prévisionnels associés et la répartition des financements.

### Article 2 : Actions communes 2015

En 2014, le lancement du centenaire a permis de faire exister concrètement le projet (balisage du circuit Ligne Rouge, inauguration des sites, lancement de la communication, début des événementiels du centenaire, etc.). Pour l'année 2015, les actions communes couvrent trois objectifs :

- Harmoniser et renforcer la lisibilité la Ligne Rouge et le Musée Territoire 14-18 (opération Paysage et Grande Guerre, numéro de téléphone commun, clip vidéo, ...)
- Animer les sites, développer un programme culturel pour le centenaire (événementiel de Quennevières, visites guidées avec l'OT de Noyon, calendrier événementiel et flux SRIT sur le site)
- Communiquer vers de nouveaux publics cibles (enfants, randonneurs, professionnels locaux, ...)

Le tableau suivant récapitule les actions communes qui seront mises en place sur l'année 2015, en précisant les maîtrises d'ouvrage et les répartitions des financements, entre les cinq (5) Communautés de Communes et les partenaires extérieurs qui seront sollicités pour accompagner ces actions.



- Amy
- Avricourt
- Antheuil-Portes
- Baugy
- Beaulieu-les-Fontaines
- Belloy
- Biermont
- Boulogne-la-Grasse
- Braignes-sur-Aronde
- Candor
- Connectancourt
- Canny-sur-Matz
- Conchy-les-Pots
- Coudun
- Crapeaumesnil
- Cuy
- Cuvilly
- Daves
- Écuilly
- incourt-Ste-Marguerite
- Évicourt
- Fresnières
- Giraumont
- Gournay-sur-Aronde
- Gury
- Hainwillers
- Laberlière
- Lagny
- a-Neuville-sur-Ressons
- Lassigny
- Lataule
- Margny-sur-Matz
- Marquéglise
- Mareuil-la-Motte
- Margny-aux-Cerises
- Monchy-Humières
- Mortemer
- Neufvy-sur-Aronde
- Ognolles
- Orvillers-Sorel
- Plessier-de-Roye
- Ressons-sur-Matz
- Riqueboulog
- Roye-sur-Matz
- Solente
- Thiescourt
- Vignemont
- Villers-sur-Coudun

**Musée Territoire 14-18 - Programmation actions communes 2015 (Montants indiqués en € TTC):**

MOU	Dépenses		Recettes											Total
	Prév		CCPN	CC2V	CCPS	CCCA	CCPVA	FEADER	CG	Région	Mission centenaire			
	46200		3592	5907	5504	4162	2685	10000	9350	0	0			
Éditions touristiques et communication	4500		864	594	554	419	270		1800				4500	
CC2V	8000		1536	1056	984	744	480		3200				8000	
CC2V	1000		160	110	103	78	50		500				1000	
CC2V	700		112	77	72	54	35		350				700	
CC2V	7000		1120	770	718	543	350		3500				7000	
CCPS	4000		1280	880	820	620	400						4000	
CCPN	20000		3200	2200	2050	1550	1000		10000				20000	
CCPVA	1000		320	220	205	155	100						1000	
Animation réseau touristique	5050		1536	781	1478	550	705		0	0	0		5050	
Adhésion association "Tourisme et Mémoire"	250		80	55	51	39	25						250	
OT NSV	300		96	66	62	47	30						300	
OT NSV	1500		400	0	750	0	350						1500	
OTNSV	3000		960	660	615	465	300						3000	
Événementiel	46000		7040	4940	4510	3440	2200		21000	3000	0		46000	
CCCA	42000		5760	3960	3690	2790	1800		21000	3000			42000	
CCCA	4000		1280	880	820	620	400						4000	
Coordination	43000		7600	5225	4869	3681	2375		0	19250			43000	
CCCA	26875		4750	3266	3043	2301	1484			12031			26875	
CC2V	16125		2850	1959	1826	1380	891			7219			16125	
TOTAL	140250		24768	16753	16361	11803	7965		31000	12350	19250	0	140250	
Projet par CC	900		0	0	900	0	0		0	0			900	
Préstatitaire	Projet													
OTNSV	Produit visite guidée Plessier				900								900	
	Dépenses												Total	
													900	

**Article 3 : Modalités de pilotage, de financement et d'évaluation des actions**

Chaque partenaire s'engage à réaliser les actions dont il a la maîtrise d'ouvrage. Pour cela il pourra s'appuyer sur la coordinatrice du Musée Territoire qui fera le lien entre les différents partenaires impliqués et veillera à organiser les réunions de groupes de travail adéquates pour piloter la mise en œuvre de ces actions.

Chaque communauté de communes s'engage à participer au financement de ce programme d'actions, en fonction du budget prévisionnel joint, et de la clé de répartition définie au pro rata de la population. La base prise pour les chiffres de population est celle de la population totale du recensement 2010, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Une fois l'action réalisée, le maître d'ouvrage peut procéder à la mise en recouvrement de la participation financière des Communautés de communes, dans la limite des montants indiqués dans le plan de financement prévisionnel, déduction faite des éventuelles subventions obtenues sur l'action. Dans le cas d'une récupération de la TVA par le maître d'ouvrage, celui-ci en fera bénéficier ses partenaires. Le règlement sera effectué sur émission d'un titre de recettes et d'un bilan financier.

Les actions feront l'objet d'une évaluation commune dans les instances de coordination du Musée Territoire (groupe de travail, comité exécutif, comité de pilotage).

**Article 4 : Durée de la convention**

L'exécution de la convention s'inscrit dans le cadre de l'année civile.

Fait en 6 exemplaires originaux,

**Communauté de Communes  
du Canton d'Attichy**

**Communauté de Communes  
du Pays de la Vallée de l'Aisne**

Le Président, Monsieur A. BRAILLY

Le Président, Monsieur J.P. BERSON

**Communauté de Communes  
du Pays des Sources**

**Communauté de Communes  
des Deux Vallées**

Le Président, Monsieur R. MAHET

Le Président, Monsieur P. CARVALHO

**Communauté de Communes  
du Pays Noyonnais**

**Office de Tourisme Noyon en Sources et  
Vallées**

Le Président, Monsieur P. DEGUISE

La Présidente, Madame C. COMMUN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAUSEANCE DU 25 MARS 2015.

L'an deux mil quinze, le 25 mars à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents** : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Yves LEMAIRE, Sébastien NANCEL, Patrick PEYR, Véronique DEBRUC, Ghislaine GIRARDAT, Marie-Christine PINSSON, Philippe CARPENTIER, Jean-Michel MAUPPIN, Guy GRIMAL, Christian CARON, Gilles AMBEZA, Bruno HUYGEBART, Daniel FORGET, Jean-Pierre LEONARD, Marc d'ARRENTIERES, William PERRON, Serge GREUGNY, Guy SAVREUX.

**Etaient absents excusés** :

**Etaient absents** :,

**Date de convocation** : 18 mars 2015

**Date d'affichage** : 18 mars 2015

**Nombre de membres en exercice** : 21

**Nombre de membres présents** :

**Nombre de membres votants** :

PROJET DE VALORISATION DE LA CARRIERE DE LA BOTTE

La commune de Connectancourt possède sur son territoire un site historique de grande qualité. Il s'agit du site historique de la Carrière de la Botte. Celle-ci se situe en face de la ferme de la Carmoye sur l'axe Ribécourt – Thiescourt – RD n°57.

Cette carrière est à l'origine une petite carrière d'extraction de pierre calcaire permettant la construction d'édifices locaux dès le Moyen âge. Pendant la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale, cet endroit reste dans les 1<sup>ères</sup> lignes Allemandes de septembre 1914 à mars 1917.

Témoin remarquable de cette période douloureuse, le site est considéré depuis peu comme l'un des emblèmes locaux de la mémoire.

Grâce aux travaux de restauration et de valorisation entrepris par l'association « Sauvegarde du Patrimoine » des visites sont programmées régulièrement.

Possédant l'agrément « éducation nationale », l'association « Sauvegarde du Patrimoine » assure des visites pour de nombreuses classes de la région.

Le site historique des souterrains de la Botte s'inscrit dans un projet de développement du tourisme de mémoire.

Afin de valoriser ce site patrimonial au travers des actions d'animation, les deux principaux propriétaires du site historique ont validé et signé début 2015 une convention de mise à disposition du lieu. Cette convention permet de garantir une valorisation de la carrière de la Botte jusqu'en 2018.

Pour mener à bien ce travail d'animation et de valorisation avec un minimum de sécurité, des actions complémentaires d'aménagement et d'expertise sont préconisées.

Amy  
Avricourt  
Antheuil-Portes  
Baugy  
Beaulieu-les-Fontaines  
Belloy  
Biermont  
Bulogne-la-Grasse  
Braisnes-sur-Aronde  
Candor  
Connectancourt  
Canny-sur-Matz  
Conchy-les-Pots  
Coudun  
Crapeaumesnil  
Cuy  
Cuvilly  
Dives  
Écuvilly  
Incourt-Sainte-Marguerite  
Évricourt  
Fresnières  
Giraumont  
Gournay-sur-Aronde  
Gury  
Hainvillers  
Labellière  
Lagny  
La-Neuveville-sur-Bessons  
Lassigny  
Lataule  
Magny-sur-Matz  
Marquêghe  
Mareuil-la-Motte  
Magny-aux-Ceuses  
Monchy-Humières  
Mortemer  
Neufvy-sur-Aronde  
Ognolles  
Orvillers-Sorel  
Plessier-de-Roye  
Ressons-sur-Matz  
Ricquebourg  
Roye-sur-Matz  
Solente  
Thiescourt  
Vignemont  
Villers-sur-Coudun

En ce qui concerne l'accueil et le stationnement des visiteurs, une aire spécifiquement aménagée le long de la RD n° 57 est nécessaire.

Enfin, malgré le fait qu'une expertise géotechnique ait déjà été menée sur le site dans le passé, une actualisation semble également souhaitable pour la sécurité des visiteurs.

### Création d'une aire d'accueil et de stationnement

Afin de participer à la valorisation du lieu, la Communauté de Communes du Pays des Sources envisage la création d'une aire de stationnement le long de la RD n° 57.

La création de cette aire de stationnement doit permettre d'améliorer les conditions d'accessibilité et d'accueil du site historique.

Après concertation, les propriétaires de la ferme de la Carmoye acceptent la cession d'une portion de terrain le long de la RD n°57 pour créer une aire d'accueil sous certaines conditions.

Cette cession de terrain est consentie, si chacune des parties ayant responsabilité et usage du chemin rural dit de Thiescourt à la Carmoye, valide le principe de limitation de l'utilisation de la voie.

Dans le cadre des animations du site historique de la Carrière de la Botte, il est demandé aux visiteurs, aux membres de l'association « Sauvegarde du Patrimoine » et autres partenaires de ne plus utiliser le chemin rural d'accès à la ferme de la Carmoye.

Seuls les riverains et les services techniques gestionnaires des voies et réseaux pourront poursuivre leurs usages sur le dit chemin.

Après acceptation et signature de la convention d'usage du chemin rural dit « de Thiescourt à la Carmoye », la procédure de division et de vente du terrain pourra être lancée.

En ce qui concerne les travaux d'aménagement, il est envisagé la création d'une voirie lourde permettant le stationnement des autobus et des véhicules de tourisme.

En complément de la voirie, une sente piétonne et des aménagements paysagers sont projetés.

Pour améliorer l'accueil et l'information du site, l'installation d'une signalétique routière et du mobilier touristique compléteront les équipements de voirie.

### Contrôle géotechnique du site

Dans le cadre des premières ouvertures au public, une première expertise géotechnique de sécurisation du réseau de galerie avait été menée en 2007.

Cette première expertise conclut que globalement l'état géotechnique des galeries est bon. Seuls quelques secteurs identifiés présentaient des dégradations localisées. Des travaux simples de solidification avaient été préconisés.

Les membres de l'association « Sauvegarde du Patrimoine » ont, suite aux différentes préconisations, réalisé les travaux de mise en sûreté.

Après plusieurs années de fréquentation par le grand public et les scolaires, il est de nouveau nécessaire d'actualiser l'expertise géotechnique.

Depuis la validation de la convention de mise à disposition de la carrière de la Botte par les deux principaux propriétaires du lieu, l'entière responsabilité de l'accueil est portée par l'association « Sauvegarde du Patrimoine ».

Pour aider l'association dans sa mission d'animation et de valorisation du site, il est nécessaire de mener une nouvelle expertise géotechnique.

La nouvelle expertise projetée concerne uniquement la portion de galerie fréquentée par le public.

- Amy
- Avricourt
- Antheuil-Portes
- Baugy
- Beaulieu-les-Fontaines
- Belloy
- Biermont
- Boulogne-la-Grasse
- Braisnes-sur-Aronde
- Candor
- Cannectancourt
- Canny-sur-Matz
- Conchy-les-Pots
- Coudun
- Crapeaumesnil
- Cuy
- Cuvilly
- Dives
- Écuvilly
- Incourt-Sainte-Marguerite
- Évicourt
- Fresnières
- Citranont
- Gournay-sur-Aronde
- Gury
- Hainvillers
- Labrière
- Lagny
- La-Neuveville-sur-Ressons
- Lassigny
- Lataule
- Margny-sur-Matz
- Marquéglise
- Mareuil-la-Motte
- Margny-aux-Ceises
- Monchy-Humières
- Mortemer
- Neufvy-sur-Aronde
- Ognolles
- Orvillers-Sorel
- Plessier-de-Roye
- Ressons-sur-Matz
- Ricquebourg
- Roye-sur-Matz
- Solente
- Thiescourt
- Vignemont
- Villers-sur-Coudun

En fonction du rendu du rapport d'analyse géotechnique des nouvelles mesures de mise en sécurité seront peut être proposées.

**Budget prévisionnel des dépenses de valorisation du site historique de la Carrière de la Botte**

DEPENSES	Montant TTC
Acquisition terrain (division, bornage, cession, frais notariés)	6 400,00 €
Aménagement aire d'accueil et de stationnement	22 000,00 €
Expertise géotechnique	2 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 600,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents:

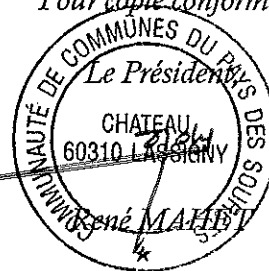
- **VALIDE** le projet de valorisation du site historique de la Carrière de la Botte,
- **VALIDE** le budget prévisionnel des dépenses ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
 Pour copie conforme,*

Le Président certifie, en application de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 9/04/2015 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne



Le Président  
*MAH*  
**René MAHET**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**SEANCE DU 25 MARS 2015.**

L'an deux mil quinze, le 25 mars à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

- Amy
- Avricourt
- Antheuil-Portes
- Baugy
- Beaulieu-les-Fontaines
- Belloy
- Biermont
- Boulogne-la-Grasse
- Braisnes-sur-Aronde
- Candor
- Cannectancourt
- Canny-sur-Matz
- Conchy-les-Pots
- Coudun
- Crapeaumesnil
- Cuy
- Cuvilly
- Dives
- Écuilly
- Incourt-Ste-Marguerite
- Évricourt
- Fréspières
- Giraumont
- Gournay-sur-Aronde
- Gury
- Hainvillers
- Laberlière
- Lagny
- La-Neuve-sur-Ressons
- Lassigny
- Lataule
- Margny-sur-Matz
- Marquéglise
- Mareuil-la-Motte
- Margny-aux-Cèdres
- Monchy-Humières
- Mortemer
- Neufvy-sur-Aronde
- Ognolles
- Orvillers-Sorel
- Plessier-de-Roye
- Ressons-sur-Matz
- Ricquebourg
- Roye-sur-Matz
- Sofente
- Thiescourt
- Vignemont
- Villers-sur-Coudun

**Etaient présents** : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Yves LEMAIRE, Sébastien NANCEL, Patrick PEYR, Elisabeth DUMONT, Ghislaine GIRARDAT, Guy GRIMAL, Christian CARON, Daniel FORGET, Marc d'ARRENTIERES, Francis CORMIER, William PERRON, Serge GREUGNY, Guy SAVREUX.

**Etaient absents excusés** : Gilles AMBEZA, Bruno HUYGEBART, Thierry FRAU.

**Etaient absents** : Philippe CARPENTIER, Jean-Pierre LEONARD.

Date de convocation : 18 mars 2015

Date d'affichage : 18 mars 2015

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres votants : 16

**RECRUTEMENT D'UN TECHNICIEN SPANC**

Dans le cadre de sa compétence "contrôle de l'assainissement non collectif" au titre du SPANC (environ 3000 installations), et compte tenu des projets de réhabilitation à venir sur plusieurs communes, la communauté de communes a lancé le recrutement d'un nouveau technicien.

Il aura pour missions : le contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves, réhabilitées, existantes et réalisera les diagnostics lors des ventes immobilières. Il assurera le suivi et la mise à jour des informations du logiciel de gestion du SPANC.

Après avoir auditionné plusieurs candidats entre février et mars 2015, une personne a été retenue. Elle commencera sa mission le 1er juin 2015.

Il est proposé de passer un Contrat à Durée Déterminée d'1 an, renouvelable une fois pour la même période, rémunéré sur la base du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à un échelon qui sera fonction de l'expérience du candidat.

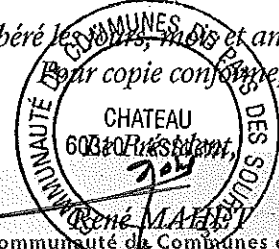
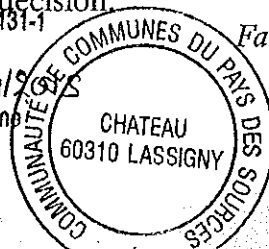
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents:

- VALIDE le recrutement d'un technicien SPANC aux conditions énumérées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Le Président certifie, en application de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le 31/03/2015, date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne.

Le Président

*René MAHET*  
**René MAHET**



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, par copie conforme,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**SEANCE DU 25 MARS 2015.**

L'an deux mil quinze, le 25 mars à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents** : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Yves LEMAIRE, Sébastien NANCEL, Patrick PEYR, Elisabeth DUMONT, Ghislaine GIRARDAT, Guy GRIMAL, Christian CARON, Daniel FORGET, Marc d'ARRENTIERES, Francis CORMIER, William PERRON, Serge GREUGNY, Guy SAVREUX.

**Etaient absents excusés** : Gilles AMBEZA, Bruno HUYGEBART, Thierry FRAU.

**Etaient absents** : Philippe CARPENTIER, Jean-Pierre LEONARD.

**Date de convocation** : 18 mars 2015

**Date d'affichage** : 18 mars 2015

**Nombre de membres en exercice** : 21

**Nombre de membres présents** : 16

**Nombre de membres votants** : 16

**TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>EME</sup> CLASSE EN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE**

Suite à la réussite d'un agent, actuellement adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, il est proposé aux membres du Bureau communautaire de transformer le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe en poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

La nomination de l'agent sur ce poste ne pourra avoir lieu qu'après l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire siégeant au Centre de Gestion de l'Oise.

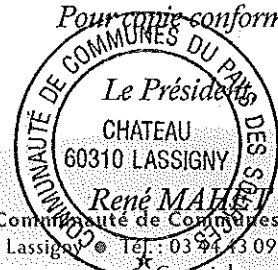
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents:

- **VALIDE** la transformation d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe en un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,*

*Pour copie conforme,*

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le 31/03/2015 et que sa date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne est le 31/03/2015.



René MAHET